



- conseil d'administration du 13 mars 2012 -

**RESOLUTION CA n°2-2012
APPROBATION DU RAPPORT 2011
PRESENTE PAR MADAME LA PRESIDENTE
DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- en application de R 331 - 32 du code de l'environnement qui prévoit que « *le président du conseil économique, social et culturel présente un rapport annuel d'activité au conseil d'administration* »,
- vu le rapport de Madame le Président du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées tel qu'il figure en annexe de la présente,

approuve le rapport d'activités 2011 du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 13 mars 2012.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Perron", written over a circular stamp of the Parc National des Pyrénées.



Compte-rendu d'activité du conseil économique, social et culturel du Parc national des Pyrénées pour l'année 2011

- rapport de Madame la Présidente du conseil, économique, social et culturel du Parc national des Pyrénées -

Les conseils économiques, sociaux et culturels des parcs nationaux a été créé par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins. Il assiste Monsieur le Président du conseil d'administration et Monsieur le Directeur de l'établissement public en charge du parc national en matière de politique contractuelle, de suivi et de mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale.

Le conseil économique, social et culturel est composé de représentants d'organisme, d'associations et de personnalités qui, en raison de leur objet ou de leur qualité, participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le parc ou concourent à la vie locale, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du parc (*accompagnateurs en montagne, responsables de gîtes et de refuges, représentants du tourisme et de l'agriculture,...*).

➤ La composition du conseil économique, social et culturel :

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, réuni les 11 décembre 2008, a décidé de sa création par délibération – référence 36 - 2008 -. Le 1^{er} décembre 2009, le même conseil a délibéré – décision référence 26 - 2009 – sur la composition et le règlement intérieur du conseil économique, social et culturel. Par délibération, référence 24 - 2009, en date du 1^{er} décembre 2009, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées a délégué au bureau la composition du conseil économique, social et culturel.

La première composition du conseil économique, social et culturel du Parc national des Pyrénées a été initialement arrêtée par le bureau du Parc National des Pyrénées réuni le 5 février 2010. Elle a été modifiée, à quatre reprises, afin de prendre en compte des demandes d'intégration d'organismes ou de personnalités qualifiées.

En début d'année 2011, un nouveau membre a été ajouté aux quarante cinq membres du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées :

- l'Institut béarnais et gascon.

La dernière composition en date du conseil économique, social et culturel du Parc national des Pyrénées a été arrêtée par le bureau dans sa réunion du 22 février 2011. La délibération, référence BU n°2 – 2011, est jointe en annexe.

../..

➤ **Présentation du projet de charte du territoire du Parc national des Pyrénées au conseil national de la protection de la nature le 15 février 2011 :**

Madame la Présidente du conseil économique, social et culturel, accompagnée de Monsieur le Président du conseil d'administration, de Monsieur le Président du conseil scientifique, de la direction du Parc national des Pyrénées, a présentée, le 15 février 2011, l'avant projet de charte du territoire du Parc National des Pyrénées devant le conseil national de la protection de la nature (CNPV).

Madame la Présidente, lors de cette séance, a insisté sur la nécessité de prendre en compte les problématiques propres aux vallées pyrénéennes et de ne surtout pas vouloir homogénéiser les chartes des parcs nationaux. Elle a également présenté le cas spécifique du centre du jour du Somport (*Pyrénées-Atlantiques*) en insistant sur les retombées économiques des activités qu'il génère sur la vallée d'Aspe motivant en cela l'absolue nécessité de trouver une solution. Enfin, Madame la Présidente est revenue sur le long travail de concertation qui a permis la rédaction d'un avant-projet consensuel pour le territoire du Parc national des Pyrénées.

➤ **Les thèmes abordés par le conseil économique, social et culturel lors des réunions de l'année 2011 :**

Le conseil économique, social et culturel s'est réuni deux fois, en séance plénière, et une fois en bureau sous la présidence de Madame Elisabeth MEDARD.

Le bureau du conseil économique, social et culturel s'est réuni le 31 mai 2011 afin de préparer la séance plénière du 30 juin 2011.

La séance plénière du 30 juin 2011, comportait cinq points à l'ordre du jour :

- la présentation détaillée des rapports du conseil national de la protection de la nature (CNPV) et du conseil interministériel des parcs nationaux (CIPN),
- la présentation et la validation, par les membres du conseil économique, social et culturel, des modifications apportées au « *sommaire* » du projet de charte du territoire. Le détail des évolutions des intitulés des objectifs et des orientations a été expliqué, discuté puis validé en séance,
- l'évaluation de la charte du territoire considérée comme un outil de gestion, qui doit permettre de suivre la mise en œuvre de la charte, a également été présentée. Le conseil économique, social et culturel a un rôle particulier à tenir quant à l'évaluation de la charte puisqu'il a pour prérogative de suivre la mise en œuvre de la charte durant les quinze années de mise en application,
- la marque « *Parc national des Pyrénées* » a été présentée aux membres du conseil économique, social et culturel. Madame la Présidente souhaite que le conseil économique, social et culturel s'approprie et s'empare de cette thématique.

../..

Il a un rôle prépondérant à jouer dans le suivi et la mise en œuvre de la charte du territoire. Le conseil estime qu'une commission de suivi de la charte devrait être créée. Le conseil économique, social et culturel y prendrait toute sa place.

La séance plénière du 27 septembre 2011 a permis de faire le point sur l'élaboration du projet de charte du territoire et du plan du Parc national des Pyrénées. Le calendrier de ce projet a également été abordé.

Les services du parc national ont présenté le projet de charte du territoire en centrant leurs propos sur les changements apportés depuis la dernière réunion du conseil économique, social et culturel. Ces présentations ont été suivies d'un débat permettant aux membres du conseil économique, social et culturel d'apporter leurs contributions au projet de charte.

Le conseil économique, social et culturel a été force de propositions sur la partie 7 de la charte, relative à l'évaluation, puisqu'il a travaillé spécifiquement sur les indicateurs de suivi.

Enfin, lors de cette seconde séance plénière le rapport d'évaluation environnementale du projet de charte de territoire du Parc national des Pyrénées a été présenté aux membres du conseil.

Pour 2012, il a été demandé aux membres du conseil économique, social et culturel, qui le désirent, de participer aux réunions d'informations qui seront organisées dans les vallées. Ils pourront le faire au nom de la structure qu'ils représentent et / ou à la demande de communes. Ils contribueront ainsi à la connaissance du projet de charte du territoire par la population du Parc National des Pyrénées.

En conclusion, le conseil économique, social et culturel est une instance nouvelle au sein des institutions du Parc national des Pyrénées. Il prend ses marques et s'installe progressivement dans la vie de l'établissement. Il se saisit de sujets nouveaux, comme la charte du parc, conformément à sa mission de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire.

Fait à Tarbes, le mercredi 7 mars 2012.

Elisabeth MEDARD
Présidente du conseil économique, social
et culturel du Parc national des Pyrénées



**RESOLUTION BU n°2 - 2011
COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE,
SOCIAL ET CULTUREL
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Vu l'article R331-33 du code de l'environnement qui reprend les attendus de la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 (*NOR: DEVN0826308D*),

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2008, référence CA n°36 - 2008, créant le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 1^{er} décembre 2009, référence CA n°26-2009, portant mise en place et règlement intérieur du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du bureau du Parc National des Pyrénées, réuni le 2 février 2010, référence BU n°2-2010, portant composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du bureau du Parc National des Pyrénées, réuni le 1^{er} mars 2010, référence BU n°4-2010, portant composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du bureau du Parc National des Pyrénées, réuni le 4 mai 2010, référence BU n°5-2010, portant composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du bureau du Parc National des Pyrénées, réuni le 11 janvier 2011, référence BU n°1-2011, portant composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Conformément aux débats du bureau du conseil d'administration réuni le 5 janvier 2010, le 2 février 2010, 1^{er} mars 2010, 4 mai 2010, 11 janvier 2011 et le 22 février 2011,

.J..

le bureau délibère :

La composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées est fixée telle qu'elle suit :

- Protection de la nature :

Conservatoire régional des espaces naturels Midi Pyrénées,
Agence régionale pour l'environnement (ARPE),
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Hautes Pyrénées (CPIE),
Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO), section Béarn,

- Monde agricole :

Association interprofessionnelle du mouton d'appellation d'origine contrôlée de Barèges-Gavarnis,
Mission agro-alimentaire Pyrénées (MAAP)
Groupement d'intérêt public - centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace (GIP - CRPGE)
Groupement d'employeurs bergers et vachers,
Association régionale d'élevage et développement agricole de la montagne ouest (AREDA),

- Gestionnaires d'estives :

Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin,

- Activité touristique :

Hautes Pyrénées tourisme et environnement,
Association « *via natura* »,
Fédération thermale et climatique,
Gîtes de France (section des Hautes Pyrénées),
Monsieur Francis GIORA, Personnalité compétente en matière de tourisme,

- Activité forestière :

Office national des forêts,
Centre régional de la propriété forestière Midi Pyrénées,
Centre régional de la propriété forestière Aquitaine,

- Pêche et pisciculture :

Fédération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique « *la gaine avoise* » (APPMA),

- Chasse :

Office national de la chasse et de la faune sauvage (délégation régionale),
Fédération départementale des chasseurs des Hautes Pyrénées,

..

- Handicap et insertion :

Association des paralysés de France - délégation des Pyrénées-Atlantiques,

- Institutions :

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées Atlantiques (CAUE),
Société hydroélectrique du midi,
Electricité de France - groupe d'exploitation hydraulique (EDF-GEH),
Agence de l'eau Adour Garonne,

- Sports de nature :

Comité départemental de la randonnée pédestre des Hautes-Pyrénées,
Comité départemental de spéléologie des Pyrénées-Atlantiques,
Comité départemental de vol libre des Hautes-Pyrénées,
Club alpin français des Hautes-Pyrénées (section de Lourdes),
Centre école de vol à voile du Haut Béarn,
Compagnie des Guides Pyrénées-Atlantiques,
Fédération communautaire des accompagnateurs en montagne - Hautes-Pyrénées,
Monsieur Olivier BESSY, Personnalité compétente en matière de sports de nature,

- Socio-professionnels :

Société anonyme d'économie mixte N°PY,
Altiservices,
Chambre de commerce et d'industries des Pyrénées Atlantiques,

- Culture et usagers :

Associations des amis du Parc National des Pyrénées,
Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron,
Archives départementales des Pyrénées Atlantiques,
Observatoire des Sciences de l'Univers et de la Planète Midi-Pyrénées
Institut océan,
Institut béarnais et gascon,
Association haute Aspe haut débit,
Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen des Hautes-Pyrénées (ASPP)

La présente délibération annule et remplace celle, référence BU n°1 - 2011 du 11 janvier 2011, portant composition du conseil économique social et culturel du Parc National des Pyrénées.

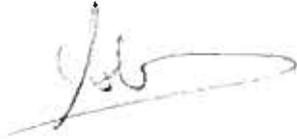
././

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 22 février 2011.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

